

=====
n° 2023-T-62

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT**

modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur MUGNERET Paul pour l'installation d'une benne, dans le cadre de ses travaux, au 12 avenue des Grands Champs,

Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1. - CIRCULATION AVENUE DES GRANDS CHAMPS

La circulation et le stationnement seront modifiés comme suit sur l'avenue des Grands Champs, à la hauteur du n°12, du **16/11/2023 au 23/11/2023**:

- **Mise en place d'une circulation par alternat prioritaire**



Article 2 : SIGNALISATION

Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée des travaux.

Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le 13/11/2023

Le Maire,
Gérard DEQUE



Copie à :- Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs